

AVIS PUBLIC**RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01-4
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2021-01 ET
SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES GRANDES
AFFECTATIONS CENTRE-VILLE ET RÉSIDENIELLE DE DENSIFICATION À
L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Avis est donné à l'effet que, le 29 avril 2025, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2021-01-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 et ses amendements afin de modifier les limites des grandes affectations Centre-ville et Résidentielle de densification à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.*

Ce règlement est entré en vigueur le 21 mai 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Matawinie.

Conformément à l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, vous trouverez ci-dessous un résumé dudit règlement numéro 2021-01-4.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Ce règlement a pour objet de modifier la carte intitulée *Annexe C - Plan 2.2 – Grandes affectations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements. Il vise à remplacer une partie d'une grande affectation *Résidentielle de densification* par une grande affectation *Centre-ville* de manière à inclure le lot 4 994 802 (3462-3464, rue Albert) à la grande affectation *Centre-ville*.

La copie dudit Règlement numéro 2021-01-4 peut être consultée au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau.

Donné à Rawdon, ce 18 juin 2025.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

